



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION DE 1971 ET DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
5ème session
Point 16 de l'ordre du jour

92FUND/A.5/13
10 octobre 2000
Original: ANGLAIS

ASSEMBLÉE
23ème session
Point 14 de l'ordre du jour

71FUND/A.23/12

RÉINSTALLATION DES BUREAUX DES FI POL

Note de l'Administrateur

Résumé: Les bureaux des FI POL ont été réinstallés près de la gare de Victoria. Ce document fournit une description des nouveaux locaux et les premiers chiffres du coût de la réinstallation.

Mesures à prendre: Noter les renseignements fournis.

1 Introduction

1.1 Les bureaux des FI POL ont été réinstallés dans les nouveaux locaux près de la gare de Victoria durant le week-end des 17-18 juin 2000. L'adresse des FI POL est désormais la suivante:

Portland House
Stag Place
LONDON
SW1E 5PN

Téléphone:	+44-20-7592 7100
Télécopie:	+44-20-7592 7111
Adresse électronique (inchangée):	info@iopcfund.org
Site web (inchangé):	www.iopcfund.org

- 1.2 L'accès piéton au bâtiment se fait par Bressenden Place.
- 1.3 L'emplacement des bureaux est indiqué sur le plan ci-joint.
- 1.4 Les sessions des Assemblées, des Comités exécutifs, du Conseil administratif du Fonds de 1971 et des groupes de travail intersessions continueront à se tenir dans le bâtiment de l'Organisation maritime internationale (OMI). Pour faciliter le travail du Secrétariat durant ces sessions,

maintenir les contacts avec les délégués durant les réunions à l'OMI et préserver l'étroite et très importante relation avec l'OMI, un accord a été conclu avec le Secrétaire général de l'OMI pour que les Fonds conservent quelques bureaux dans le bâtiment de l'OMI. Les FIPOLE continueront à avoir accès aux installations de l'OMI.

2 Les nouveaux locaux

- 2.1 Les nouveaux locaux, situés au 23ème étage de Portland House, s'étendent sur quelque 11 700 pieds carrés (environ 1 100 mètres carrés). Ils appartiennent à Land Securities Plc, premier groupe d'investissement et de développement immobilier au Royaume-Uni.
- 2.2 Il est interdit de fumer dans les locaux, sauf dans une pièce réservée à cet effet.
- 2.3 L'espace est actuellement prévu pour 27 bureaux individuels, une réception, une salle de conférence pouvant accueillir 22 personnes, une salle de réunion/formation pouvant accueillir 10 à 12 personnes, un salon pour le personnel et un espace séparé pour l'impression et le traitement des documents. Le Secrétariat étant actuellement doté de 25 employés, des bureaux supplémentaires sont réservés pour les consultants et les experts travaillant pour les Fonds, pour le vérificateur externe aux comptes et pour le personnel temporaire. Ces bureaux pourront être alloués à du personnel supplémentaire si cela s'avérait nécessaire.
- 2.4 Les Fonds ont également à leur disposition un espace de rangement de 600 pieds carrés (environ 60 mètres carrés) au sous-sol du bâtiment, utilisé à des fins d'entreposage, de dossiers classés notamment. Il a été mis fin au bail pour l'espace de rangement à l'extérieur de l'immeuble de l'OMI.

3 Le bail

- 3.1 Les FIPOLE ont signé un bail de 10 ans pour la location des locaux.
- 3.2 Le loyer a été fixé à £39,50 par pied carré et à £15 le pied carré pour l'espace utilisé pour l'impression et le traitement des documents. Le loyer annuel total est de £445 000. Le loyer pour l'espace de rangement situé au sous-sol est de £10 le pied carré, ce qui équivaut à £6 000 par an. Étant donné que le Gouvernement britannique rembourse 80% du montant du loyer, seuls 20% - soit £89 000 - sont à la charge des FIPOLE pour le 23ème étage et £1 200 pour le rangement en sous-sol.
- 3.3 Les charges, qui comprennent l'assurance, le gaz, l'eau, l'évacuation des eaux usées, l'entretien et la rénovation du bâtiment, les services de sécurité et le syndic d'immeuble, sont estimées à £68 000 par an.
- 3.4 Le loyer sera révisé après cinq ans sur la base des prix qui auront alors cours sur le marché.

4 Matériel de bureau et mobilier

- 4.1 L'essentiel du mobilier et du matériel de bureau utilisé dans les bureaux des FIPOLE dans les bâtiments de l'OMI a été transféré dans les nouveaux locaux, à l'exception de ce qui était nécessaire pour les bureaux conservés à l'OMI.
- 4.2 De nouveaux meubles ont été achetés, principalement pour la salle de conférence, la salle de réunion/formation, la réception et le bureau de l'Administrateur ainsi que de nouveaux classeurs et des imprimantes. Le système téléphonique a été modernisé. La réinstallation dans les nouveaux locaux a donné l'occasion de reconfigurer et d'améliorer l'infrastructure du système informatique. Les coûts de cette opération sont estimés autour de £65 000.

4.3 Les FIPOL n'ayant plus facilement accès à la bibliothèque de l'OMI, une bibliothèque est en cours de création dans les nouveaux bureaux.

5 Coût de la réinstallation

5.1 Les FIPOL ont pris l'avis de consultants, choisis et rémunérés par le Gouvernement britannique, pour ce qui est de l'implantation, de l'aménagement, de l'équipement et de l'ameublement des bureaux. Le Gouvernement britannique a directement pris en charge les émoluments versés aux consultants et les frais liés à la recherche des locaux, pour un montant total de plus de £200 000.

5.2 À leurs sessions d'octobre 1999, les organes directeurs des Fonds de 1971 et 1992 ont inclu dans leur budget pour 2000 des crédits de réinstallation d'un montant de £600 000 (documents 92FUND/A.4/32, paragraphe 17.6 et annexe, et 71FUND/EXC.62/14/A.22/23, paragraphe 17.4 et Annexe). Les organes directeurs ont pris note du fait que le Gouvernement britannique était disposé à contribuer aux coûts de réinstallation et le niveau de cette contribution est en cours de discussion.

5.3 Sur la base d'une évaluation des importants travaux de rénovation à effectuer dans les locaux, un accord a été conclu entre le Gouvernement britannique et l'Administrateur aux termes duquel le gouvernement participerait à hauteur d'un montant de £333 750 aux coûts de réinstallation. Ce montant a été versé au Fonds de 1992 en mars 2000.

5.4 Le coût exact de la réinstallation n'a pas encore été établi. Le coût total devrait cependant avoisiner £840 000. Après déduction du montant de £333 750 versé par le Gouvernement britannique, le coût restant à la charge des FIPOL sera d'environ £510 000.

5.5 L'essentiel de ces coûts a trait à l'installation de cloisons, d'un système de ventilation et d'air conditionné et au câblage pour le réseau informatique.

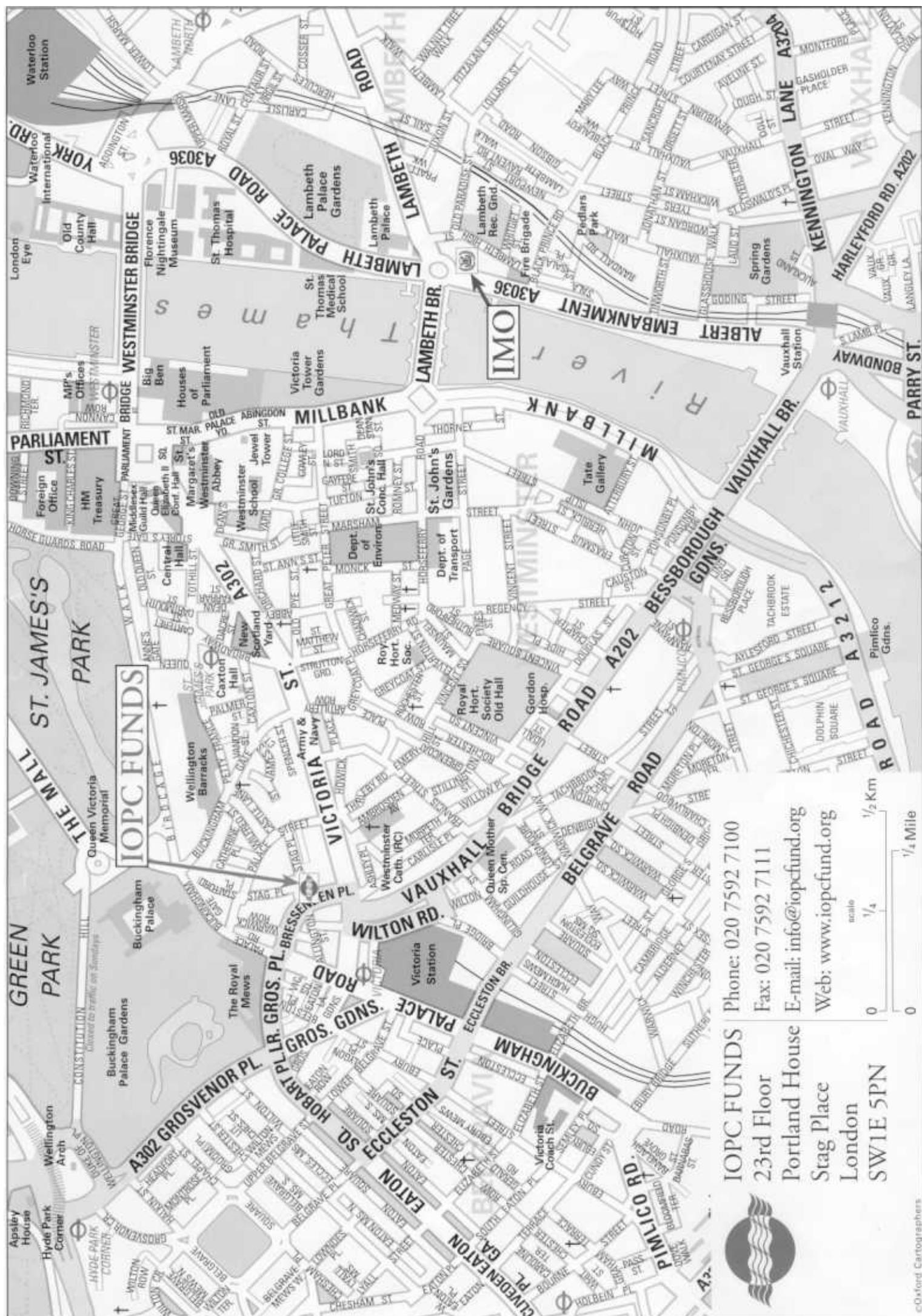
6 Remerciements au Gouvernement britannique

L'Administrateur souhaite exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement britannique pour l'aide qu'il lui a fournie dans la recherche de nouveaux locaux, pour avoir offert des services de consultants aux FIPOL et pour son généreux soutien financier.

7 Mesures à prendre par les Assemblées

Les Assemblées sont invitées à prendre note des renseignements communiqués dans le présent document.

* * *



IOPC FUNDS	Phone: 020 7592 7100
23rd Floor	Fax: 020 7592 7111
Portland House	E-mail: info@iopcfund.org
Stag Place	Web: www.iopcfund.org
London	grade $\frac{1}{4}$
SW1E 5PN	

